

DES CONSEILS À VOTRE FAÇON

Planification successorale : les premières étapes



Commençons par la base

Si les mots « planification successorale » évoquent automatiquement dans votre esprit un vieil oncle riche, vous n'êtes pas seul. Le fait d'associer la planification successorale à la richesse est une idée fausse très répandue qui, ironiquement, peut vous nuire lorsqu'il s'agit d'accroître votre sécurité financière. Notre but est de vous aider à mieux comprendre la planification successorale en tenant compte de votre situation. En matière de planification successorale, il n'existe aucun actif négligeable. Si vous désirez léguer des actifs, peu importe leur valeur, il est bon d'établir un plan successoral qui permettra de :

1. Faciliter le transfert de vos actifs à vos héritiers et bénéficiaires.
2. Éviter un fardeau inutile à vos héritiers et bénéficiaires.
3. Fournir à vos héritiers des directives claires concernant vos dernières volontés, de manière qu'ils puissent les respecter.

L'élaboration d'un plan successoral consiste à établir les bases qui permettront non seulement de préserver et protéger vos actifs, mais également d'en faire bénéficier les personnes auxquelles vous désirez les léguer un jour. Être bien informé constitue la première étape de cette démarche, alors commençons par la base.



Qu'est-ce que la planification successorale?

La planification successorale consiste à prendre des décisions qui vous permettront de protéger vos actifs, en plus d'établir des directives concernant leur transfert après votre décès. Cela comprend votre argent, vos vêtements, vos bijoux, vos véhicules, vos meubles, vos biens immobiliers, vos placements, votre entreprise (le cas échéant) et, bien entendu, votre épargne. Bref, plusieurs Canadiens possèdent un patrimoine et devraient se doter d'un plan successoral.

Pourquoi devrais-je me soucier d'établir un plan successoral?

- Pour protéger la valeur de vos actifs alors que vous vieillissez et pour vos héritiers.
- Pour vous assurer que vos volontés à l'égard de vos actifs soient bien comprises et respectées.
- Pour minimiser et reporter l'incidence fiscale et les autres coûts.
- Pour faciliter le transfert rapide de vos actifs à vos bénéficiaires.

La planification successorale peut sembler une tâche ardue, mais ce n'est rien si on la compare aux problèmes familiaux, financiers, juridiques et émotionnels que peut entraîner un manque de planification. Les deux principaux avantages qui découlent de l'établissement d'un plan successoral sont :

1. La possibilité d'accroître la valeur de votre patrimoine.
2. La certitude de laisser ses proches dans la meilleure situation possible.



Ce que vous devez savoir

En commençant votre planification successorale aussitôt que possible, vous évitez du stress et vous disposez de tout le temps nécessaire pour réfléchir à ce que vous désirez, à tête reposée, sans délai serré et sans pression indue. C'est la meilleure façon de vous assurer que vos volontés soient respectées et que vos bénéficiaires reçoivent le patrimoine que vous leur destinez. Voici les étapes qui vous permettront d'amorcer le processus :

- 1 Lisez les trois articles de cette série sur la planification successorale et apprenez à mieux connaître en quoi elle consiste.
- 2 Commencez le processus le plus tôt possible et évitez d'avoir à le faire dans des circonstances et un environnement stressants.
- 3 Au début du processus de planification, parlez avec votre famille et vos héritiers. Faites-leur part de vos intentions et de vos désirs afin qu'ils comprennent bien ce que vous voulez créer. Il se peut qu'ils ne connaissent ou ne comprennent pas vos intentions et qu'ils vous fournissent de l'information dont vous voudrez tenir compte lors de l'établissement de votre plan final.
- 4 Travaillez avec un conseiller financier aguerri qui possède les compétences nécessaires pour vous aider à établir votre plan successoral.
- 5 Ayez en main un testament et une procuration à jour et conformes.
- 6 Demandez à votre conseiller de vous présenter, au besoin, des comptables ou avocats spécialisés.
- 7 Faites participer vos liquidateurs au processus de planification successorale.
- 8 Présentez votre conseiller financier à vos héritiers et liquidateurs afin qu'ils puissent travailler ensemble plus aisément le moment venu. Vous éviterez ainsi que leur première rencontre se fasse dans un contexte de stress et d'émotions.
- 9 Communiquez votre plan successoral final à votre famille, vos héritiers et vos exécuteurs testamentaires afin qu'ils comprennent vos décisions et les directives établies.
- 10 Mettez votre plan à jour régulièrement, au fur et à mesure de l'évolution de votre situation. N'oubliez pas d'aviser vos héritiers des changements que vous apportez.

Stratégies pour réduire l'incidence fiscale

Maintenant que vous comprenez en quoi consiste la planification successorale et comment elle s'applique à votre situation, il est temps d'amorcer l'élaboration de votre plan. Nous vous recommandons de commencer par l'examen de différentes stratégies qui peuvent vous aider à minimiser l'incidence fiscale sur votre succession. En voici six :



CLIQUEZ SUR CHAQUE NUMÉRO POUR VISUALISER

1 Les dons testamentaires

Faire un don à un ou plusieurs de vos organismes de bienfaisance préférés permet d'aider autrui, mais cela peut également réduire l'incidence fiscale sur votre succession. Voici quelques façons d'utiliser les dons testamentaires pour réduire l'incidence fiscale :

- **Dons testamentaires en argent**
Lorsque vous intégrez des dons dans votre testament, ils peuvent donner droit à des réductions d'impôt et minimiser l'impôt à payer par votre succession.
- **Actions, obligations et fonds communs de placement**
Vous pouvez faire des dons sous forme d'actions, d'obligations et de parts de fonds communs de placement pour réduire l'impôt sur le gain en capital que devra payer votre succession.
- **REER et FERR**
Vous pouvez donner vos REER et FERR en désignant un organisme de bienfaisance à titre de bénéficiaire, mais vous devez vous assurer au préalable qu'il en résultera un reçu fiscal pour votre succession.
- **Assurance vie**
Les polices d'assurance vie peuvent être données selon les modalités des polices, ce qui constitue une excellente option pour celles qui ne répondent plus à vos besoins.¹
- **Fiducie résiduaire de bienfaisance**
La fiducie résiduaire de bienfaisance vous permet de placer des actifs, tels des biens immobiliers, dans une fiducie dont le solde ira, à votre décès, à l'organisme de bienfaisance que vous désignez.²

Stratégies pour réduire l'incidence fiscale

Maintenant que vous comprenez en quoi consiste la planification successorale et comment elle s'applique à votre situation, il est temps d'amorcer l'élaboration de votre plan. Nous vous recommandons de commencer par l'examen de différentes stratégies qui peuvent vous aider à minimiser l'incidence fiscale sur votre succession. En voici six :



CLIQUEZ SUR CHAQUE NUMÉRO POUR VISUALISER

2

Le transfert des actifs

L'impôt de votre succession sera calculé en fonction de votre revenu durant votre dernière année de vie, en plus des gains en capital, de l'amortissement des biens immobiliers déjà réclamé et de la valeur de vos régimes enregistrés d'épargne retraite (REER) ou de vos fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR). Il existe différentes façons de réduire l'incidence fiscale, notamment le transfert ou le roulement de vos actifs vers des membres de votre famille. Voici quelques possibilités à évaluer :

- **Transfert à l'époux ou au conjoint de fait**

Saviez-vous que les fonds détenus dans un REER, un FERR ou un régime de retraite enregistré peuvent être transférés à votre conjoint après votre décès? Le représentant légal peut verser des cotisations aux REER de l'époux ou conjoint de fait survivant. Il peut le faire l'année du décès ou au plus tard dans les 60 jours qui suivent la fin de cette année. Les cotisations versées aux REER d'un époux ou d'un conjoint de fait peuvent être déduites dans la déclaration de revenus de la personne décédée si elles ne dépassent pas le maximum déductible au titre des REER de ce particulier pour l'année du décès.³

- **Transfert à un enfant ou petit-enfant à charge**

Si un de vos enfants ou petits-enfants est à votre charge en raison d'un handicap physique ou d'une déficience intellectuelle, vous pourriez être en mesure de transférer les fonds détenus dans vos REER ou FERR vers leurs REER ou leurs rentes.

- **Transfert de propriété agricole**

Si vous possédez une propriété agricole au Canada, l'impôt peut être reporté si vous légué la propriété à un enfant, un petit-enfant ou un arrière petit-enfant dans votre testament.

Stratégies pour réduire l'incidence fiscale

Maintenant que vous comprenez en quoi consiste la planification successorale et comment elle s'applique à votre situation, il est temps d'amorcer l'élaboration de votre plan. Nous vous recommandons de commencer par l'examen de différentes stratégies qui peuvent vous aider à minimiser l'incidence fiscale sur votre succession. En voici six :

1

Les dons testamentaires

2

Le transfert des actifs

3

La minimisation des frais d'homologation

4

Le gel successoral

5

La gestion des actifs aux États-Unis

6

Les arrangements funéraires prépayés

CLIQUEZ SUR CHAQUE NUMÉRO POUR VISUALISER

Stratégies pour réduire l'incidence fiscale

Maintenant que vous comprenez en quoi consiste la planification successorale et comment elle s'applique à votre situation, il est temps d'amorcer l'élaboration de votre plan. Nous vous recommandons de commencer par l'examen de différentes stratégies qui peuvent vous aider à minimiser l'incidence fiscale sur votre succession. En voici six :

1

Les dons testamentaires

2

Le transfert des actifs

3

La minimisation des frais d'homologation

4

Le gel successoral

5

La gestion des actifs aux États-Unis

6

Les arrangements funéraires prépayés

CLIQUEZ SUR CHAQUE NUMÉRO POUR VISUALISER

Stratégies pour réduire l'incidence fiscale

Maintenant que vous comprenez en quoi consiste la planification successorale et comment elle s'applique à votre situation, il est temps d'amorcer l'élaboration de votre plan. Nous vous recommandons de commencer par l'examen de différentes stratégies qui peuvent vous aider à minimiser l'incidence fiscale sur votre succession. En voici six :

- 1 Les dons testamentaires
- 2 Le transfert des actifs
- 3 La minimisation des frais d'homologation
- 4 Le gel successoral
- 5 La gestion des actifs aux États-Unis
- 6 Les arrangements funéraires prépayés

CLIQUEZ SUR CHAQUE NUMÉRO POUR VISUALISER

Stratégies pour réduire l'incidence fiscale

Maintenant que vous comprenez en quoi consiste la planification successorale et comment elle s'applique à votre situation, il est temps d'amorcer l'élaboration de votre plan. Nous vous recommandons de commencer par l'examen de différentes stratégies qui peuvent vous aider à minimiser l'incidence fiscale sur votre succession. En voici six :

- | | | |
|---|--|--|
| <div data-bbox="203 1085 295 1177" data-label="Text">1</div> <div data-bbox="166 1182 320 1237" data-label="Text">Les dons testamentaires</div> | <div data-bbox="418 1085 511 1177" data-label="Text">2</div> <div data-bbox="397 1182 526 1237" data-label="Text">Le transfert des actifs</div> | <div data-bbox="634 1085 726 1177" data-label="Text">3</div> <div data-bbox="579 1182 785 1237" data-label="Text">La minimisation des frais d'homologation</div> |
| <div data-bbox="203 1272 295 1364" data-label="Text">4</div> <div data-bbox="181 1369 308 1423" data-label="Text">Le gel successoral</div> | <div data-bbox="418 1272 511 1364" data-label="Text">5</div> <div data-bbox="357 1369 566 1423" data-label="Text">La gestion des actifs aux États-Unis</div> | <div data-bbox="634 1272 726 1364" data-label="Text">6</div> <div data-bbox="579 1369 785 1423" data-label="Text">Les arrangements funéraires prépayés</div> |

CLIQUEZ SUR CHAQUE NUMÉRO POUR VISUALISER

6

Les arrangements funéraires prépayés

En collaboration avec un salon funéraire, vous pouvez non seulement planifier vos funérailles, mais également verser un dépôt pouvant atteindre 35 000 \$ pour en couvrir les coûts. Pourvu que ces fonds soient éventuellement consacrés à vos funérailles, ils ne seront pas imposés. L'assurance vie pour couvrir les frais de funérailles est une autre option intéressante à envisager. Les primes d'assurance sont étalées sur plusieurs années, permettant ainsi des versements mensuels moins élevés.⁵



En quoi l'expertise est-elle nécessaire?

La planification successorale présente différents défis à plusieurs niveaux : personnel, financier et professionnel. Il est important de pouvoir compter sur l'aide d'un conseiller financier compétent. Les études ont démontré que les investisseurs qui travaillent avec un conseiller financier épargnent deux fois plus et détiennent 4,2 fois plus d'actifs que les ménages qui ne reçoivent aucun conseil. Ils sont également plus enclins à choisir des instruments d'épargne plus avantageux sur le plan fiscal, tout envisageant la retraite avec une confiance accrue. Ce sont là des statistiques que vous ne pouvez vous permettre d'ignorer.⁶



L'élaboration d'un plan successoral peut être une expérience enrichissante qui confère à toutes les personnes impliquées une tranquillité d'esprit et une meilleure vision de l'avenir. Appelez-nous dès aujourd'hui pour savoir comment nous pouvons vous aider à établir un plan successoral complet.



Sources:

1. Jason Pereira and Brian Cabral, How to donate a life insurance policy, Advisor's Edge, October 2016
2. Gift of Charitable Remainder Trusts, Canadian Red Cross Website, Copyright 2019
3. Contributing to a RRSP, PRPP or SPP, Revenue Canada Website, Updated December 2018
4. David A. Altro and Jonah Z. Spiegelman, Tax benefits of an estate freeze, Advisor's Edge, February, 2014
5. Pre arranging your funeral, everythingzoomer.com. November 2005
6. Dr. Jon Cockerline, Ph.D., New Evidence on the Value of Financial Advice, Investment Funds Institute of Canada (IFIC), 2012

Autres sources :

Transfert de patrimoine 101 : Comment parler de votre patrimoine à vos héritiers, GESTION PRIVÉE IPC, 2017

The Art & Science of Estate Planning: publié par Investment Planning Counsel Inc.

Investment Planning Counsel Inc. offre le présent document à titre indicatif seulement et il ne doit pas être considéré comme une source de conseils professionnels. L'information contenue dans ce document est basée sur des renseignements présumés exacts au moment de leur publication, mais IPC ne peut garantir leur exhaustivité et leur exactitude. Les particuliers devraient communiquer avec leur conseiller IPC pour obtenir des conseils professionnels concernant leur situation personnelle et financière.

Les marques de commerce appartiennent à Investment Planning Counsel Inc. et sont utilisées sous licence par ses filiales. Investment Planning Counsel est une société de gestion de patrimoine entièrement intégrée. Les fonds communs de placement sont offerts par l'entremise d'IPC Gestion du patrimoine et IPC Valeurs mobilières. Les valeurs mobilières sont offertes par l'entremise d'IPC Valeurs mobilières, membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Les produits d'assurance sont offerts par l'entremise d'IPC Services financiers et de PPI Solutions.